



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Règlement du stationnement et de la circulation temporaire,
Rue de la Madeleine,

23-V-218

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,

Vu la demande de Madame Lucie LE GOFF-ROUZIOU, sise 15 rue de la Madeleine 35410 CHATEAUGIRON afin d'occuper le domaine public devant le N°24 et N°26, Rue de la Madeleine – 35 410 – Châteaugiron, afin de recevoir une livraison de meubles au N°15 rue de la Madeleine à Châteaugiron, le samedi 15 juillet 2023 de 14h00 à 19h00.

Considérant que cette demande d'occupation nécessite une réglementation temporaire du stationnement et de la circulation pour la sécurité des usagers,

ARRETE:

ARTICLE 1:

Le pétitionnaire est autorisé à occuper les deux places de stationnement en zone bleue situé au n°24et N°26 Rue de la Madeleine dans le cadre d'une livraison de meubles au N°15 rue de la Madeleine, le samedi 15 juillet 2023 de 14h00 à 19h00.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté devra être affiché et visible de tous.

La signalisation sera posée par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Le pétitionnaire sera responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante,
Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Directeur Général des Services de la ville.

A la Police Municipale de Châteaugiron.

Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 10 juillet 2023.

Le Maire,

Yves RENAULT

